

## Chapitre 7 : Programme fonctionnel alternatif

### Programme fonctionnel alternatif

Lorsque l'on conclut que les programmes ou les cours prescrits, prescrits modifiés ou alternatifs ne correspondent pas aux points forts et aux besoins d'un élève, avec des accommodements ou non, un programme fonctionnel est peut-être requis. Les élèves qui ont besoin d'un programme fonctionnel, selon les résultats de l'évaluation globale, souffrent d'une déficience cognitive moyenne, grave ou profonde et de graves troubles déficitaires d'apprentissage fonctionnel à l'indépendance. Ces troubles déficitaires se reconnaissent par des limites importantes dans au moins deux domaines de compétence parmi les suivants : la communication, l'autonomie en matière de santé, la vie à la maison, les aptitudes sociales, l'utilisation des ressources communautaires, l'autodétermination, les aptitudes fonctionnelles aux études, le travail, les loisirs, la santé et la sécurité. Une réévaluation doit être effectuée tous les cinq ans pour s'assurer que le programme d'études alternatif est toujours une option valide et que le programme individualisé de l'élève correspond à ses points forts et à ses besoins.

Un programme fonctionnel est composé des quatre domaines suivants : le cheminement de carrière, le développement personnel et interpersonnel, la vie autonome et les matières fonctionnelles (scolarité). Un élève qui suit un programme fonctionnel ne recevra aucun crédit de cours.

Comme il existe des thèmes similaires entre le programme fonctionnel et le programme prescrit, les élèves qui participent à un programme fonctionnel peuvent atteindre un certain nombre de leurs résultats d'apprentissage dans une salle de classe inclusive. Par exemple, au secondaire, bon nombre des résultats d'apprentissage du cours *Carrière et vie 2231* se trouvent également dans le domaine cheminement de carrière du programme fonctionnel.

### Élaborer un programme fonctionnel alternatif

Chaque domaine du programme d'études alternatif comprend les éléments suivants :

- les volets, les thèmes et les résultats d'apprentissage;
- le milieu d'apprentissage dans lequel chaque résultat d'apprentissage sera atteint (le local);
- le personnel responsable de l'enseignement de chaque résultat d'apprentissage;
- les stratégies pédagogiques;
- les ressources d'apprentissage;
- les stratégies d'évaluation;
- les notes sur les progrès réalisés (notes, observations, progrès).

Les résultats d'apprentissage présentent ce qu'un élève devrait savoir et pouvoir faire. Les résultats d'apprentissage, compte tenu des points forts et des besoins de l'élève, doivent :

- être à jour et pertinents;
- contribuer à la croissance et au développement à long terme de l'élève;
- correspondre aux points forts et aux besoins dans un milieu approprié;
- convenir à l'âge de l'élève;
- être réalisables en un an.

Le programme d'études alternatif de l'élève sera inscrit dans le **Registre de programme fonctionnel alternatif**, qui fait partie du PEI de l'élève et est placé dans son dossier scolaire. Les enseignants en conservent une copie comme document de travail. Ils prennent des notes sur les progrès réalisés et les rassemblent à la fin de chaque période visée par un rapport.

Des renseignements supplémentaires sont fournis dans le document intitulé : Programme adapté aux besoins individuels – Guide de programme fonctionnel, disponible en ligne [http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/studentsupportservices/publications/Functional\\_Curriculum\\_Guide\\_August\\_28\\_2008\\_fr.pdf](http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/studentsupportservices/publications/Functional_Curriculum_Guide_August_28_2008_fr.pdf).